

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 13 décembre 2021

Délibération n° 2021-0791

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Rapporteur : Madame Hélène Dromain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 novembre 2021

Secrétaire élu(e) : Monsieur Michaël Maire

Affiché le : jeudi 16 décembre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burricand, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charlot, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubot, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, Mme Giromagny, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Sarselli, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Burillon (pouvoir à Mme Sibeud), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à M. Maire), M. Girard (pouvoir à Mme Fontaine), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à Mme Collin), M. Vieira (pouvoir à M. Badouard), Mme Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Mme Saint-Cyr (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à M. Gomez), M. Rantonnet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Godinot (pouvoir à Mme Etienne), M. Galliano (pouvoir à M. Da Passano), Mme Fontanges (pouvoir à M. Charlot), Mme Dupuy (pouvoir à M. Smati), M. Diop (pouvoir à M. Legendre), M. Devinaz (pouvoir à Mme Reveyrand), Mme Delaunay (pouvoir à Mme Brossaud), M. Chihi (pouvoir à Mme Collin), Mme Charnay (pouvoir à M. Debû), Mme Chadier (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Cabot (pouvoir à M. Bub), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), M. Brumm (pouvoir à M. Collomb), M. Boumertit (pouvoir à M. Groult), M. Blein (pouvoir à M. Da Passano), M. Blache (pouvoir à Mme Nachury), M. Barge (pouvoir à M. Cochet), Mme Arthaud (pouvoir à M. Millet).

Conseil du 13 décembre 2021**Délibération n° 2021-0791**

Commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commune(s) :

Objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Approbation du schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026

Service : Délégation Développement responsable - Direction Innovation et action économique

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 novembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte général

La Métropole de Lyon organise l'offre d'accueil des activités économiques pour assurer un développement équilibré et résilient du territoire métropolitain à travers l'implantation des entreprises. Il s'agit, notamment, d'être en capacité d'anticiper et de programmer les développements de demain en cohérence avec la stratégie de développement économique responsable que porte la collectivité. Ceci dans l'objectif, d'une part, de construire un modèle de développement responsable qui réponde aux enjeux écologiques, environnementaux et sociaux et d'accompagner, d'autre part, les professionnels vers l'éco-responsabilité.

L'élaboration par la Métropole, et pour la première fois, d'un schéma directeur dédié au tourisme marque l'expression et l'orientation de la volonté politique dans ce domaine. Ce schéma, proposé à l'approbation du Conseil par délibération séparée, fixe l'objectif global de faire de la Métropole, une référence en matière de tourisme responsable.

La stratégie de développement de l'hébergement touristique s'inscrit en déclinaison de cette orientation et le nouveau SDHT, objet de la présente délibération, a été élaboré en concordance avec le schéma de développement du tourisme responsable.

Ce SDHT est un outil d'orientation stratégique ayant pour objectif de qualifier le développement de différents types d'établissements en fonction de l'évolution de la demande et d'encadrer les implantations hôtelières sur le territoire de la Métropole. Il est mis en œuvre depuis 2011, à travers 2 documents de programmation successifs, dont l'actuel est arrivé à échéance en 2020.

La Métropole a engagé la révision du SDHT avec ses partenaires, en lien et en parfaite articulation avec les travaux d'élaboration et de concertation du schéma du tourisme responsable.

II - Objectifs de la Métropole

La révision du SDHT a pour objectif de repenser une stratégie adaptable et adaptée aux fortes évolutions qui touchent le secteur hôtelier, notamment par l'impact de la crise liée à la Covid-19.

L'activité hôtelière s'est brutalement arrêtée à partir de mi-mars 2020, suivie de périodes de reprises et de fermetures successives. Cette crise a bouleversé les tendances de consommation touristique, impactant directement les usages de l'hébergement touristique. Elle a eu de nombreuses incidences sur les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie, avec le renforcement du tourisme local, le repositionnement des acteurs touristiques vers des marchés de proximité, une clientèle de plus en plus nomade, des prestations complémentaires en évolution et des offres pour les entreprises à repenser. Les impacts de cette crise se situent à la fois sur la conception et le fonctionnement des établissements hôteliers mais aussi, plus largement, sur les métiers du secteur.

La Métropole, en tant que destination urbaine non littorale, doit s'adapter à ce contexte nouveau.

L'ambition de ce nouveau schéma est de continuer à développer un parc d'hébergement touristique qualitatif participant aussi bien à l'épanouissement des visiteurs accueillis que de la population locale.

À travers ses orientations, le schéma de l'hébergement touristique est un outil de :

- planification qui permet la prise en compte des enjeux urbains et économiques dans les projets d'implantation hôtelier,
- prospective et de connaissances stratégiques pour les professionnels du tourisme,
- régulation du développement hôtelier sur le territoire à partir de la prise en compte des besoins quantitatifs et qualitatifs en matière d'hôtellerie,
- aide à la décision pour les communes du territoire et de la Métropole au regard des enjeux de régulation, de diversification et de modernisation du parc hôtelier.

Ce nouveau SDHT pour la période 2021-2026 a été conçu en collaboration avec les partenaires professionnels de la Métropole : l'Office de tourisme de la Métropole, l'Union des métiers de l'industrie hôtelière (UMIH), le Groupement national des chaînes (GNC) et la Chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCIL).

Dans ce cadre, les communes ont été sollicitées, en conférences territoriales des maires (CTM), afin de répertorier leurs attentes et de partager le diagnostic concernant l'offre d'hébergement touristique de leur territoire. Elles ont soulevé diverses attentes dans l'objectif de construire un maillage cohérent en termes d'infrastructures de mobilité, d'hébergements touristiques adaptés (hébergement de plein air, itinérance, etc.) et une meilleure prise en compte des projets au-delà des limites du territoire métropolitain.

III - Le diagnostic de l'hébergement touristique de la Métropole en 2021

Le bilan des 2 schémas hôteliers engagés précédemment est satisfaisant. Ils ont permis le développement qualitatif de l'offre et une diversification du parc. Le parc d'hébergement touristique a cru de 2 % par an depuis 2011. À fin 2020, l'offre en hébergement touristique de la Métropole est de 19 418 clés (contre 16 229 en 2011).

Les seuils de développement ont été partiellement atteints en matière hôtelière et ont été dépassés en matière d'hébergements alternatifs et résidences :

On observe une forte croissance du parc entre 2011 et 2015 avec une hausse de 2 373 clés (1 481 chambres hôtelières et 782 chambres de résidences).

Un parc a crû de manière plus mesurée de 2016 à 2020 (1 122 chambres additionnelles), avec un bilan du schéma contrasté selon les types d'hébergement : l'objectif pour les auberges de jeunesse a été atteint : 858 lits développés contre 790 préconisés. La capacité des auberges de jeunesse a doublé. Les résidences ont continué à se développer, contrairement à ce qui a été recommandé dans le schéma 2016-2020 (+ 412 chambres).

Entre 2012 et 2019, ce sont les parcs de Lyon Centre (+ 778 clés) et de l'Est (+ 655 clés) qui se sont le plus développés, conformément aux objectifs des schémas de développement hôtelier. Depuis 2016, le développement est surtout focalisé sur le nord-ouest, Lyon et l'est. Au global, la répartition géographique de l'offre par CTM a peu évolué et Lyon continue de concentrer plus de 50 % du parc.

Aujourd'hui, l'offre hôtelière et de résidences est majoritairement positionnée sur le milieu de gamme (42 % des chambres classées 3*) avec une offre en hôtels 4* bien représentée (25 % de l'offre en chambres), une minorité d'établissements 5* (4 % des chambres) et un fort recul des hôtels 1*, lié, notamment, à l'obsolescence de certains produits.

On observe une croissance des nuitées sur la dernière décennie (avec une croissance de 4,3 % par an en moyenne). La demande de nuitées hôtelières diffère selon les segments : la demande pour le super économique est en baisse (- 34 % de nuitées) tandis que le segment 3* est le plus générateur de nuitées et le plus dynamique (+ 50 % de nuitées).

En synthèse, le développement de l'offre d'hébergement touristique s'est fait en 2 temps :

- d'une part, le SDHT 2011-2015 a connu un fort développement visant à renforcer l'attractivité de la destination, notamment avec une portée internationale (à la fois sur la clientèle affaires et de loisirs). Cette période a vu le développement de gros porteurs et l'arrivée d'enseignes internationales. Ce développement d'offre répondait aux objectifs de la stratégie touristique de la destination qui visait la conquête des touristes internationaux.

- d'autre part, le SDHT 2016-2020 a marqué une phase plus modérée en termes de développement quantitatif mais davantage axée sur la diversification du parc, notamment *via* la création d'hébergements alternatifs.

En parallèle, la location de meublés touristiques de court-séjour s'est fortement développée au cours de ces 10 dernières années. L'ambition portée par la Métropole est de maintenir un parc de meublés de tourisme équilibré et fidèle aux activités d'une économie collaborative dans l'optique de créer les conditions d'un marché immobilier équilibré et accessible au plus grand nombre. Le règlement délibéré par la Métropole de Lyon (délibération du Conseil n° 2017-2404 votée par le Conseil de la Métropole le 20 décembre 2017) a pour objectif d'encadrer le développement des meublés touristiques afin de préserver le logement traditionnel en hyper centre tout en offrant également un parc de meublés touristiques modéré et de qualité.

L'hébergement touristique de la Métropole a connu un développement qualitatif de l'offre et une diversification du parc. La hausse du nombre de visiteurs observée montre, également, que les effets de saisonnalité sont plus modérés. Dans le contexte de crise qui impacte fortement le secteur de l'hébergement touristique, il s'agit de se réadapter aux nouveaux enjeux touristiques responsables et de s'inclure en concordance totale avec l'objectif de la Métropole de devenir une référence du tourisme responsable.

IV - Les orientations proposées pour la période 2021-2026 en lien avec le schéma de développement du tourisme responsable

Sur la base de ce diagnostic, il est proposé que le SDHT, document de référence partenarial, détermine les grandes orientations de la stratégie de développement et d'optimisation de tous les types d'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole à l'horizon 2026.

En cohérence étroite avec la stratégie touristique et les politiques économiques et d'aménagement urbain, le SDHT doit davantage prendre en considération les enjeux touristiques périphériques. L'objectif étant d'insuffler un tourisme, non plus uniquement focalisé sur les centralités, mais de viser un équilibre territorial à l'échelle de la Métropole entière. La Métropole, en tant que destination responsable, vise, également, à encourager les démarches vers l'éco labélisation des établissements garantissant ainsi un niveau d'exigence élevé en termes de limitation des impacts des produits et services sur l'environnement et la santé, tout en maintenant leur niveau de performance.

Quatre orientations stratégiques sont proposées pour répondre aux nouveaux enjeux de l'hébergement touristique pour la période 2021-2026 :

1° - Renforcer les équilibres de la destination

Depuis mai 2019, les polarités hôtelières sont applicables au plan local de l'urbanisme et de l'habitat (PLU-H). Ces polarités spatialisent les espaces potentiels de développement prioritaires en croisant les critères urbains du SDHT avec les sites de projets urbains majeurs existants et à venir des territoires, afin de mieux orienter le développement et de créer une base de dialogue avec les opérateurs. Les polarités hôtelières constituent un outil qui permet de circonscrire les implantations d'hôtels avec un plafond en termes de nombre de chambres et de retranscrire les préconisations du SDHT dans le PLU-H.

Au-delà de la poursuite de la régulation de la capacité des hébergements touristiques, les enjeux et les objectifs en termes d'implantation hôtelière sont à étudier plus largement, parfois au-delà des frontières de la Métropole, afin d'étudier la faisabilité de certains projets dans un contexte global avec les territoires limitrophes.

Dans le cadre des équilibres de la destination énoncée dans le schéma touristique responsable, il convient d'appréhender les projets d'implantation d'hébergement touristique à l'échelle métropolitaine pour répondre aux nouvelles attentes de la clientèle, notamment, en termes d'itinérance et d'hébergement plein air sur le territoire.

2° - Soutenir l'emploi et la reprise de la filière hôtellerie

Dans le contexte de crise actuelle, les difficultés de recrutement sont croissantes dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La coopération entre les professionnels du secteur est un facteur facilitant de résilience pour s'adapter aux difficultés de recrutement et trouver des solutions flexibles.

La mise en réseau des professionnels de l'hébergement touristique, notamment, à travers la coopération entre les professionnels est prioritaire tout comme l'accompagnement des hôteliers dans leurs projets d'adaptation et d'évolution des besoins des salariés.

Dans le cadre de la politique d'insertion de la Métropole, les démarches qui permettent au public en insertion de trouver un emploi dans l'hôtellerie seront également favorisées. En lien avec le schéma touristique responsable et dans le cadre de ses compétences, les leviers d'action en matière d'insertion seront mis en convergence à destination des professionnels de l'hôtellerie afin de créer des passerelles vers l'emploi pour ces publics.

3° - Accélérer la transformation des pratiques dans une démarche environnementale et sociale vertueuse

Dans l'objectif d'adapter l'offre d'hébergement touristique aux démarches responsables, la modernisation et l'adaptation des hébergements touristiques aux normes environnementales et aux pratiques responsables est pérennisée afin de répondre aux nouvelles attentes de la clientèle. C'est pourquoi, l'appel à projets hôtelier s'adapte aux évolutions du secteur. Renommé "soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques", cet appel à projets est doté, pour l'édition 2021, d'un budget de 300 000 €. Il a pour objectif de répondre aux poursuites de modernisation du parc et d'inciter aux investissements liés au développement responsable en lien avec le dispositif Lyon éco-énergie. Cet appel à projets est amené à évoluer chaque année et à s'adapter aux besoins de la filière. Une approche socialement responsable, la maîtrise des consommations d'eau et d'énergie, les achats responsables ou encore la sensibilisation active de la clientèle, toute démarche de progression vers une pratique plus responsable dans les hébergements touristiques est encouragée afin de maintenir une offre d'hébergement touristique de qualité et adaptée aux évolutions environnementales.

De plus, on observe, à la fois, la nécessité d'avoir une offre d'hébergement touristique à tarifs abordables (notamment du fait de la compression de la gamme économique) et la nécessité de répondre au besoin identifié d'hébergement de plein air.

La mise en place de nouveaux usages (télétravail dans les hôtels, *coliving*, etc.) amène à poursuivre la diversification des produits hôteliers tout en restant vigilant au respect des réglementations en vigueur.

4° - Favoriser un tourisme inclusif, respectueux et participatif pour les habitantes et les habitants de la Métropole

L'accueil et l'hospitalité sont essentiels pour un tourisme dans lequel les habitants de la Métropole prennent part et dont ils sont fiers. L'acceptabilité de l'activité touristique par les habitants est importante. C'est pourquoi la mise en application de la régulation des meublés de tourisme sera poursuivie, conformément à la délibération du Conseil n° 2017-2404 du 20 décembre 2017.

Au vu du contexte actuel de crise qui touche le secteur de l'hébergement touristique et des incertitudes qui planent sur les paramètres de reprise, deux scénarios d'évolution du parc ont été élaborés afin d'adapter le volume de capacités au plus près du marché :

- un scénario constant, qui suit la tendance d'évolution de la dernière décennie et qui envisage une augmentation des capacités de 1 030 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.
- un scénario d'inflexion, qui supposerait une reprise plus lente du secteur et donc un développement plus limité du parc. Ce scénario préconise la création de 740 chambres toutes catégories confondues.

Au total, les projections du scénario constant correspondent à une croissance de 2,1 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2026 alors que celles du scénario d'inflexion correspondent à une croissance annuelle plus limitée de 1,5 %.

Ces préconisations seront ajustées dans le cadre du comité de suivi du SDHT et permettront d'adapter les chiffres au plus près des besoins et de l'évolution du marché.

Ces orientations stratégiques s'appuient sur la coordination des démarches des divers territoires limitrophes afin de partager au mieux les enjeux et les objectifs de la Métropole. La bonne mise en œuvre de la stratégie de la Métropole s'appuie sur un partage des constats et des orientations avec les acteurs concernés sur le territoire, mais, également, en coordination avec les territoires aux abords de la Métropole.

Ces orientations stratégiques favorisent également le lien avec les politiques publiques de la Métropole, notamment les actions foncières de la collectivité permettant d'optimiser chaque espace vacant sur le territoire et de répondre à une autre utilité d'usage si nécessaire.

Le SDHT doit ainsi permettre de :

- favoriser la réalisation des projets correspondants à la politique métropolitaine en matière de tourisme responsable,
- garantir et renforcer la compétitivité de l'offre existante, toutes catégories confondues, dans le temps en l'adaptant, notamment, aux évolutions de la demande,
- améliorer l'image de la destination Lyon comme une ville exemplaire en termes de tourisme responsable *via* une offre d'hébergements de qualité homogène, exemplaire en matière de durabilité et innovante.

V - La gouvernance du SDHT 2021-2026

La réalisation du SDHT a été conduite en étroite collaboration avec les partenaires et professionnels du secteur ainsi qu'avec les Maires de la Métropole, consultés lors des CTM de mars à septembre 2021.

Pour assurer la bonne réalisation des objectifs et évaluer la mise en œuvre du SDHT, la Métropole et ses partenaires proposent de réunir une à deux fois par an, sous la présidence la Métropole, un comité de suivi chargé de s'assurer de la mise en œuvre du schéma et de l'évaluer régulièrement. Ce comité de suivi permettra également d'évaluer la reprise du secteur et d'adapter ainsi les scénarios de reprise pour adapter les capacités au plus près des évolutions du marché.

L'analyse et la réévaluation des préconisations du SDHT de façon plus régulière permettront de s'adapter davantage à l'évolution du contexte et aux attentes des professionnels, avec des rencontres régulières pour animer la dynamique du schéma et faire des points d'avancées et d'enrichir le plan d'actions en fonction des évolutions de contexte et des besoins exprimés.

Trois domaines d'actions sont proposés :

1° - Favoriser l'équilibre et la résilience :

- maintenir l'adéquation entre les stratégies touristique et hébergement de la Métropole, sous le pilotage de la Métropole,
- privilégier le développement de modes d'hébergement encore peu représentés sur le territoire de la Métropole ayant une dimension environnementale forte notamment l'hébergement de plein air et les hébergements insolites,
- poursuivre la modernisation du parc d'hébergement touristique à travers l'évolution du dispositif d'appel à projets "soutenir le développement responsable et la modernisation des hébergements touristiques",
- favoriser la reconversion et étudier les possibilités d'évolution du parc vieillissant de certaines résidences hôtelières et résidences de tourisme (leviers d'action pour inciter à la rénovation de bâtiments),
- accompagner des communes en matière de programmation d'hébergement touristique (appui de la Métropole, guide d'expertise et cartographie),
- déclinaison opérationnelle spatialisée des secteurs de développement préférentiel dans le cadre des modifications du PLU-H.

2° - Soutenir l'emploi et la reprise :

- renforcer les démarches en co-construction avec les acteurs de l'hôtellerie (club hôtelier, représentants des syndicats professionnels : UMIH, GNC, etc.) pour la cohérence de la stratégie du tourisme responsable et du SDHT avec la mise en place d'actions communes pour favoriser l'emploi dans le secteur touristique et la mise en lien avec les publics en insertion,
- mettre en place des actions communes pour favoriser l'emploi dans le secteur touristique et la mise en lien avec les publics en insertion à travers les dispositifs des Maisons Métropolitaines d'insertion pour l'emploi.

3° - Encourager les démarches responsables :

- favoriser l'implantation d'hébergements touristiques adaptés à l'itinérance douce en lien avec le schéma touristique responsable (cyclotouristes, randonneurs),
- accompagner les propriétaires exploitants dans leurs projets de rénovation et d'adaptation aux nouveaux besoins de la clientèle à travers l'évolution du dispositif d'appel à projets,
- encourager toute démarche de progression vers une pratique plus responsable dans les hébergements touristiques (rationalisation des ressources, circuits courts, etc.),
- sensibiliser les hébergeurs aux principes du tourisme responsable et aux démarches d'éco-labélisation. OnlyLyon Tourisme poursuivra les divers accompagnements lancés par la structure à destination des adhérents pour partager les enjeux liés aux attentes grandissantes des visiteurs en matière d'un tourisme plus durable et à la nécessité d'anticiper les changements en matière d'hébergements touristiques,
- renforcement de l'observatoire touristique,

- veille législative notamment sur l'évolution des hébergements touristiques et de leurs usages (coliving),
- mise en place d'un support communicable au grand public concernant les chiffres sur les meublés de tourisme : suite à la mise en place en interne d'un observatoire sur les meublés de tourisme, la formalisation d'un document communicable au grand public sera réalisée,
- poursuite du suivi des résultats et des évolutions du tourisme en lien avec l'Office de tourisme et la chambre de commerce et d'industrie (CCI),
- suivi des performances hôtelières, des innovations, des bonnes pratiques en matière de tourisme responsable.

Ces travaux d'observation permettront d'alimenter les projets, d'actualiser les objectifs du SDHT et d'évaluer régulièrement la stratégie du tourisme responsable et du SDHT. Enfin, un bilan annuel de l'évolution de l'hébergement touristique sur la Métropole, partagé avec les partenaires, les professionnels et les Maires sera proposé dans le cadre du dispositif de gouvernance (comités de pilotage et conférences territoriales des maires) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Ouï l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans l'exposé des motifs :

Il convient de lire dans le paragraphe IV - Les orientations proposées pour la période 2021-2026 en lien avec le schéma de développement du tourisme responsable - 4°- Favoriser un tourisme inclusif, respectueux et participatif pour les habitantes et les habitants de la Métropole

"Au vu du contexte actuel de crise qui touche le secteur de l'hébergement touristique et des incertitudes qui planent sur les paramètres de reprise, deux scénarios d'évolution du parc ont été élaborés afin d'adopter le volume de capacités au plus près du marché :

- un scénario constant, qui suit la tendance d'évolution de la dernière décennie et qui envisage une augmentation des capacités de 740 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.
- un scénario d'inflexion, qui supposerait une reprise plus lente du secteur et donc un développement plus limité du parc. Ce scénario préconise la création de 550 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.

Au total, les projections du scénario constant correspondent à une croissance de 1,9 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2026 alors que celles du scénario d'inflexion correspondent à une croissance annuelle plus limitée de 1,4 %."

Au lieu de :

"Au vu du contexte actuel de crise qui touche le secteur de l'hébergement touristique et des incertitudes qui planent sur les paramètres de reprise, deux scénarios d'évolution du parc ont été élaborés afin d'adopter le volume de capacités au plus près du marché :

- un scénario constant, qui suit la tendance d'évolution de la dernière décennie et qui envisage une augmentation des capacités de 1 030 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.
- un scénario d'inflexion, qui supposerait une reprise plus lente du secteur et donc un développement plus limité du parc. Ce scénario préconise la création de 740 chambres supplémentaires toutes catégories confondues.

Au total, les projections du scénario constant correspondent à une croissance de 2,1 % en moyenne chaque année entre 2020 et 2026 alors que celles du scénario d'inflexion correspondent à une croissance annuelle plus limitée de 1,5 %." ;

DELIBERE

Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,

b) - les orientations stratégiques de développement et de modernisation de l'hébergement touristique sur le territoire de la Métropole proposées et détaillées dans le schéma de développement de l'hébergement touristique (SDHT) pour la période 2021-2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211213-272009-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 décembre 2021 Date de réception préfecture : 16 décembre 2021
